

Commune de Pillon
PV du Conseil Municipal
Réunion du 18/01/2021

Séance du 18 janvier 2021 à 20 heures 30

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Une convocation adressée 11/01/2021, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - APPROBATION DU REGLEMENT DES AFFOUAGES : COUPES ADELIVRER**
- 2 - CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE**
- 3 - LOCATION APPARTEMENT LOGEMENT 5 RUE DES ECOLES. RACHAT AU LOCATAIRE DE LA CUISINE INTEGREE.**
- 4 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**
- 5 - POINT TRAVAUX**
- 6 - DIVERS**

Étaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian, Mme LONGUEVILLE Isabelle, M. LALLEMAND Gérald, M. SIMON Serge, Mme FURINA Rosa, M. BERTHELEMY Florian, M. SIMON Serge

Procurator(s) : Mme Bils Gina donne procurator à M. Baderot Thierry

Étai(ent) absent(s) : M. LONGUEVILLE Patrick

Étai(ent) excusé(s) : Mme BILS Gina

Mr Simon est parti avant l'ouverture de la séance et n'a donc pas participé au vote.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum est atteint

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PERGENT Christian maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

1 - Approbation du règlement des affouages / coupes à délivrer
Délib n° 2021/01/18/1

Le maire propose un règlement des affouages. Le maire proroge l'exploitation des coupes 17, 18 et 19.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

2 - Contrat poste secrétaire de Mairie :
Délib n° 2021/01/18/2

Création d'un poste de rédacteur à temps non complet (12/35ème) à compter du 01/01/2021
 Rémunération basée sur l'échelon 8 du grade de rédacteur territorial indice brut 478 indice majoré 415. Le poste est pourvu par Mme Emilie HIRSCHAUER à compter du 01 janvier 2021 en tant qu'agent contractuel de droit public.

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

3 - Location appartement 5 rue des écoles / Changement de bail / rachat de la cuisine intégrée / rendu de caution

Délib n° 2021/01/18/3

Le logement situé 5 rue des Ecoles étant libéré par son locataire à compter du 26/01/2021, celui-ci est à nouveau libre à la location à compter du 01/02/2021.

Le conseil après en avoir délibéré décide que le logement sera attribué à Mr Bruyer Kévin à partir du 01 février 2021 pour un loyer mensuel de 575 euros (cinq cent soixante quinze) et 25 euros (vingt cinq euros)de charges (entretien des communs) .

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Délib n° 2021/01/18/4

Le maire expose :

Le locataire Mr Vialette propose de vendre à la commune la cuisine intégrée pour une somme de 3500 euros.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Mr Vialette.

Pour : 5 Contre : 2 Abst : 0

Délib n° 2021/01/18/5

Le maire certifie que suite à l'état des lieux du logement communal situé 5 rue des Ecoles 1^{er} étage de Mr Vialette, effectué le 01/02/2021, il ressort que le dit logement est en bon état.

Le conseil Municipal décide de rembourser à Mr Vialette la caution correspondant à un mois de loyer s'élevant à la somme de 489.36 euros (quatre cent quatre-vingt neuf euros et trente six centimes).

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

4- Autorisation de dépenses d'investissements avant vote du BP 2021 :**Délib n° 2021/01/18/6**

Le maire informe :

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

A savoir :

A savoir :

	BP 2020	Somme autorisée (25%)
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :	335000 €	83750€
Art 2112 (terrain et voirie)	5 000e	1250e
Art 2117 (Bois et forêts)	30000e	7500e
Art 212 (agencement terrain et aménagement)	3000e	750e
Art 2131 (Bâtiments publics)	20000e	5000e
Art 2135 (Install.géné agencement,aménagt)	20000e	5000e
Art 2152 (Installation voirie)	180000e	45000e
Art 2157 (Matériels outillages voirie)	5000e	1250e
Art 2183 (Matériels de bureau et infor)	2000e	500e
Art 2188 (Autre immo corp)	50000e	12500e

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus représentant les 25% des crédit ouvert au BP 2020 , et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Pour : 7**Contre : 0****Abst : 0****5- Point travaux :**

L'aire de jeux est en attente de la venue de l'entreprise.

Les travaux sur les routes du village débiteront vraisemblablement au cours du printemps 2021.

L'enfouissement des réseaux sera subventionné en partie à hauteur de 60 pour cent par la Fuclem.

6- Divers :

L'élagage des chemins a été fait par Mr Berthelemy.

L'antenne télévision sur le toit de la Mairie est tombée. Une petite antenne a été prêtée à une locataire.

La boîte de la salle communale va être rendue et l'abonnement internet a été résilié.

Séance levée à 23h00.